



PARLEMENT JURASSIEN  
Groupe UDC

Question écrite n° 3163

### Service des Contributions, améliorations possibles ?

Selon le Gouvernement, les perspectives budgétaires ne sont pas bonnes. Il faudrait trouver 45 millions de francs supplémentaires pour le budget 2020. La réforme de l'imposition des entreprises, ainsi que la réforme de la péréquation financière ajouteront encore plus d'incertitudes sur les finances cantonales.

Dans cette optique, il faut privilégier toutes les pistes permettant d'améliorer les rentrées fiscales. De par sa fonction, le Service des Contributions est sans doute le service le plus important de l'Etat. Une administration fiscale efficace et organisée pour taxer les contribuables augmentera sans doute les revenus pour le canton.

Avec le départ annoncé du chef de service, il y aurait peut-être une opportunité d'améliorer le fonctionnement, voire certains processus de travail, et peut-être regrouper tout le personnel sur un même site. Le but étant de taxer les contribuables sans accumuler trop de retard et surtout de ne pas les faire fuir ailleurs.

Dès lors, nous demandons au Gouverne<sup>ment</sup> de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Le regroupement des personnes morales, des personnes physiques et des recettes et administration de district sur un même site ne permettrait-il pas de gagner en efficacité ainsi que de faciliter la tâche du personnel ?
- Pour l'impôt sur les gains immobiliers, en moyenne, combien de mois ou d'années s'écoulent entre la remise de la déclaration par le contribuable et la taxation définitive ?
- Peut-on estimer la somme des montants bloqués chez les notaires en attente d'une décision de taxation ?
- En cas d'acceptation de la RFFA le 19 mai 2019, comment seront traités les dossiers en suspens, et quelles dispositions leur seront appliquées, les anciennes ou les nouvelles ?
- La transmission des données entre le Service des Contributions, le registre foncier, la caisse de compensation, et l'ECA est-elle légalement possible ?
- D'autres avancées technologiques telles que celles proposées sur le site [www.juratax.ch](http://www.juratax.ch) sont-elles déjà en préparation ? À ce propos, d'autres améliorations du système sont-elles exploitables ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 27.03.2019

J. F. (i)  
Jean-Pierre Mischler